



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
21/12/2018	21/12/2018	F-032-18-C-0107

1. Intitulé du projet

Liaison routière DENAIN / ESCAUDAIN

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
6. a) Infrastructures routières - Construction de routes classées	Route de moins de 10km classée dans le domaine des établissements publics de coopération intercommunale
47. a) et 47 b) Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols.	Défrichements et autres déboisements

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réalisation d'une liaison routière entre Denain / Escaudain y compris l'amenée de l'ensemble des réseaux nécessaires à la création future du Parc Les Soufflantes sur les communes de Denain, Louches et Escaudain ainsi qu'à l'aménagement de l'échangeur 31.

Le projet consiste donc à créer un itinéraire poids lourds allant du Nord Est de la ZAC des Pierres Blanches jusqu'à l'échangeur autoroutier de l'A21, permettant d'aller vers Douai, situé sur la RD81.

Le projet intégrera la création d'une voirie double sens autorisant la circulation PL, une noue d'infiltration et un mode doux. Il intégrera également la création d'un ouvrage d'art de franchissement au-dessus de la voie SNCF (y compris la réalisation d'un passage à niveau) ainsi que le passage sous ouvrages existants.

4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre de la dynamique de reconversion des anciens sites industriels de la région du Denais, la CAPH envisage, sur les territoires communaux de Denain, Louches et Escaudain, la création d'une zone d'activité économique Les Soufflantes, destinée à accueillir des entreprises diversifiées, dans la continuité et la liaison routière de la ZAC des Pierres Blanches.

L'arrivée de ces ZAC va générer un flux routier de poids lourds importants qu'il convient de gérer par la création d'une liaison routière entre les Pierres Blanches et la RD81 d'Escaudain afin d'empêcher la circulation de ces poids lourds, qui souhaitent rejoindre l'autoroute A21 (Sens Denain – Douai) dans le centre-ville de la Commune de Denain.

Ces liaisons routières s'inscrivent dans la continuité du développement de la ZAC des Pierres Blanches et préfigurera l'aménagement du Parc future de part son positionnement dans l'espace et de part l'amenée des différents réseaux concessionnaires.

Cette déviation a pour but d'éviter la traversée des poids lourds dans le centre-ville de Denain afin de maintenir un cadre de vie et une sécurité pour les habitants.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consistent à réaliser :

- Les terrassements ;
- La démolition de deux ouvrages, rue Léon Gambetta et rue Mirabeau
- La réalisation d'une voirie (couche de forme, couche de fondation et couche de roulement) ;
- La borduration ;
- La réalisation d'un mode doux (couche de forme, couche de fondation et revêtement de surface) ;
- La réalisation de noue pour la gestion des eaux pluviales
- La réalisation de tranchée de réseaux secs, de réseaux d'eaux usées et d'eau potable ;
- La réalisation d'un giratoire ;
- La signalisation horizontale et verticale

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet comprendra :

- la route qui démarrera de la rue Paul Bert et se termine après le passage sous l'autoroute au Sud de l'usine Arcelor. La voirie sera d'une largeur de 10m (7m pour la circulation des véhicules, et 3m pour la circulation mode doux). Le profil type est indiqué en annexe.

- un passage sur ouvrage d'art au niveau de la voie ferrée

- un giratoire à 5 branches, la suppression de la bretelle de sortie, et une nouvelle voie d'entrecroisement

- 4 passages sous ouvrage d'art au niveau de :

Rue Léon Gambetta

Rue de Bouchain

Rue Marcel Griffon

Autoroute 21

- un giratoire à 4 branches au sud du site d'Arcelor

L'ensemble des aménagements est détaillé en annexe.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dans le cadre des articles L.214-1 à L.216-6 et R214.-1 du Code de l'Environnement, les rubriques suivantes concernent le projet :

2.1.5.0 : Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la superficie totale du projet, augmentée de la surface correspondante à la partie du bassin versant naturel dont les écoulements naturels interceptés par le projet. Seuil Déclaration : >1 ha et < 20 ha, Seuil Autorisation : >ou égal à 20ha.

3.3.1.0 : Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant : Seuil déclaration : > 1 000 m² et < 10 000 m², Seuil autorisation : > 1 ha.

Le régime pourra être précisé suite aux études en cours.

Pour ce qui concerne le défrichement au titre de l'article L341-1 et suivants du code forestier, une estimation plus précise de la surface concernée permettra de connaître si le projet est soumis ou non à autorisation de défrichement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur du tracé principal (km):	2,4 km
Longueur de la voie d'insertion (km)	0,7 km
Largeur moyenne de la voirie (m) :	16 m
Largeur moyenne de la chaussée (m) :	7m
Superficie totale du projet (ha)(hors giratoire et ouvrages d'art) :	environ 4,5 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Denain, Lourches,Escaudin

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 3° 20' 35" E Lat. 50° 19' 23" N

Point d'arrivée :

Long. 3° 22' 11" E Lat. 50° 18' 51" N

Communes traversées :

Denain, Lourches,Escaudin

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de voirie est situé à environ 780 m de la ZNIEFF de type 1 intitulée "Terril renard à Denain N°310007243. Les autres ZNIEFF les plus proches sont situées à 1,9 à 2km du projet de voirie : - type 1 : 310030004, 310030006, 310013766 - type 2 : 310013254 (4km)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'arrêté de protection de Biotope à moins de 30 km
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de voirie est située : - à 1,5km du PNR Scarpe-Escaut (FR8000037) - à environ 8 km de la réserve biologique de la Mare à Goriaux (FR2300028) La réserve naturelle régionale la plus proche est située à 9km (Tourbière de Vred, FR9300079). Pas de conservatoire d'espace naturel à moins de 30 km.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du bruit départemental (1ère échéance : 2014), 2ème échéance en projet en 2015. Le projet de voirie est situé sur des secteurs identifiés pour la présence de nuisances sonore au niveau du classement départemental : à l'ouest : Voie ferrée, bruit cat 3 à l'est et au nord : A21, cat 1, cat 4
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Périmètre de protection d'un monument historique le plus proche est celui de du Monument à Charles Mathieu (identifiant PA59000149). Le tracé passe à environ 590m du monument historique, et à environ 130m du périmètre de protection. Source : http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de voirie traverse des zones classées "Milieux potentiellement humides" de probabilité "assez forte" (classification nationale) http://sig.reseau-zones-humides.org/ Attente des résultats des inventaires faune / flore

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRI de la Vallée de la Selle couvre les 3 communes, approuvé en Juin 2017. D'après la carte interactive du site internet dédié au PPRI de la Vallée de la Selle, le projet n'est pas localisé sur une zone d'aléa. http://www.ppri-selle.fr D'après www.georisques.gouv.fr , les 3 communes de la zone d'étude ne sont pas soumises à PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un site Basias identifié sur le tracé du projet de voirie : NPC5905608 Ets Gagneraud Père et Fils (Centre Nord) et SALVIAM Activité terminée. Activités : Fabrication, fusion, dépôts de goudron, bitume, asphalte Par ailleurs le projet prévoit une traversée du site Arcelor Mittal (a priori pas classé en sites et sol pollué (ni BASOL ni BASIAS d'après le site infoterre.brgm.fr)) Le tracé passe sur des friches industrielles (partie actuellement boisée).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/24/eau.map
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le SCOT du Valenciennois http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-urbanisme-habitat-et-construction/Amenagement-urbanisme-et-planification/Les-schemas-de-coherence-territoriale-SCoT-du-Nord/SCoT-du-Valenciennois/Porter-a-connaissance/Preservation-de-la-ressource-en-eau/Captages-d-eau-potable
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé à 5 km des sites Natura 2000 suivants : - n°FR3100507 Forêts de Raismes / Saint Amand / Wallers et Marchiennes et plaine alluviale de la Scarpe (Directive Habitats) - n°FR3112005 Vallée de la Scarpe et de l'Escaut (Directive Oiseaux)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un réseau incendie sera créé sur tout le linéaire et sera utilisé en phase chantier.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des études géotechniques sont en cours afin de savoir notamment si le recours au drainage sera nécessaire ou non en fonction de la hauteur de la nappe sur le secteur.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une gestion équilibrée en matériau sera effectuée afin d'avoir un déblai/remblais à l'équilibre.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Apport de matériaux extérieur : - graves non traitées - graves traitées - graves mixtes
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le tracé passe principalement dans une surface identifiée dans corine-land cover comme "Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants". Le tracé passe sur des friches industrielles (partie actuellement boisée). Le reste du tracé traverse du tissu urbain discontinu et des zones industrielles
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A priori pas de nuisances au vu de la distance du site Natura 2000 (5km)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un diagnostic naturaliste est en cours avec notamment des inventaires faune/flore afin de déterminer la présence d'espèces sensibles sur le territoire du projet. D'après les premiers résultats : - présence de cariçaie et saulaie, habitats caractéristiques de zones humides - présence de la Fauvette babillarde au sein de la saulaie qui constitue un enjeu modéré - présence de Lézard des murailles ou l'Azuré des Nerpruns - présence de lapins de Garenne
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation d'espace agricole (prairies) et boisés
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Transport de matières dangereuses du fait de la proximité de la voie ferrée, de l'autoroute, et du projet de voirie qui sera destiné à la circulation notamment des poids lourds
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après la carte des cavités souterraines de la DDTM du Nord, les communes de Lources et Denain sont concernées par la présence de cavités. On peut noter notamment, à proximité du secteur (source géorisques): - Une carrière en limite de Denain et Lourches (sous la rocade) - Un effondrement de terrain Allée de Nanteuil à Denain D'après le rapport du BRGM sur les cavités souterraines dans le Nord (2015), les 3 communes concernées sont dans la tranche de communes pouvant avoir 1 à 4 cavités recensées chacune.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le tracé passe par des friches industrielles et donc des sols potentiellement pollués.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier : - Du trafic de véhicules de chantier est à prévoir sur les voiries qui desserviront la zone de chantier. - Le chantier ne nécessitera pas de déplacement du trafic car il ne traverse pas de voiries. Une organisation sera à prévoir en cas de mise en place de la voie mixte afin de ne pas gêner le trafic du fret pendant les travaux En phase d'exploitation, la voie nouvelle permettra d'éviter du trafic de poids lourds dans les rues du centre ville.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase chantier, des nuisances sonores sont à prévoir. En phase exploitation, le trafic de véhicules, et notamment de poids lourds fréquentant cette voie nouvelle pour joindre les zones d'activités, généra un bruit non négligeable à proximité des zones d'habitations. A noter la présence d'écoles à 100m et 370m du tracé. Le projet étant situé en parallèle de l'autoroute (à 100 et 300m), les secteurs impactés sont déjà impactés par les nuisances de l'autoroute.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet en phase travaux pourra générer des vibrations lors des passages des engins de compactage.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une planification fine des travaux est nécessaire afin de déterminer si le chantier sera réalisé en partie de nuit, et donc avec des émissions lumineuses. Le tracé passant dans une zone urbanisée et donc en partie éclairée la nuit.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejets atmosphériques des engins de chantier Poussière
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le tracé traversant une ancienne zone industrielle, il probable que des restes de démolition soient présents dans les sols. Des sondages sont prévus afin d'affiner les connaissances dans ce domaine. La démolition d'ouvrages d'art va générer des déchets.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La tracé traverse plusieurs types de paysages : un secteur boisé d'anciennes friches industrielles, un secteur urbanisé, un secteur industriel, puis termine au droit de la prochaine ZAC des pierres blanches. L'impact du projet sera fort, direct et permanent. L'intégration paysagère du site sera étudiée et prise en compte pour les choix techniques d'aménagement.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un impact faible est à attendre lié à la consommation d'espaces boisés, et d'une petite surface de terres cultivées.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet de tracé se raccordera, à son extrémité Sud, à la future Zone d'Aménagement Concertée des Pierres Blanches en cours de construction.

Les travaux effectués pour l'aménagement de cette ZAC et pour l'aménagement de la liaison routière objet de ce présent dossier, seront donc limitrophes et sont susceptibles de générer des effets cumulés. (nuisances sonores, trafic de véhicules, effarouchement de faune...)

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Plusieurs mesures préventives seront prises en phase travaux afin de :

- éviter les effets sur la faune et la flore sensible aux abords du projet (balisage, signalisation)
- prévenir toute pollution du milieu, des eaux souterraines et superficielles : vis à vis des huiles, graisses et hydrocarbures, diverses mesures (étanchéification des aires d'entrepôts de matériaux, collecte des huiles usées, maintenance préventive du matériel et des engins) permettront de limiter tout risque de pollution de l'environnement. Des kits antipollution doivent être tenus à disposition en cas de pollution accidentelle
- limiter les nuisances sonores par l'optimisation du phasage et une communication régulière sur les phases du chantier et les nuisances à prévoir
- en cas de passage du tracé sur des sols pollués, toutes les mesures réglementaires seront mise en œuvre

Afin d'éviter et réduire l'impact du projet sur l'environnement et la santé humaine en phase exploitation, la finalisation du projet sera effectuée dans une démarche d'éco-conception (choix de matériaux, acoustique, intégration paysagère...)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet soulève des enjeux assez diversifiés liés au milieu naturel (zones boisées, arbustives, présence potentielle d'espèces protégées, de zones humides), au milieu humain (proximité habitations,, paysage et changement d'affectation des sols), aux risques (sols pollués, cavités). Il est susceptible d'avoir des impacts notables, temporaires et permanents, sur ces milieux (artificialisation des sols, mise au jour de sols pollués, départ/destruction d'espèces protégées, défrichement, nuisances sonores...).

A ce titre, il pourrait être soumis à évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Autres cartes de zonage environnementaux : ZNIEFF, Zones humides, Zones boisées - se rapporte à la partie 5. Carte des périmètres de protection du patrimoine - se rapporte à la partie 5. Carte des risques technologiques - se rapporte à la partie 5. Document de présentation du projet - se rapporte à toutes les parties

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

wallais

le 19/10/18

Signature



Le Président,

A. BOCQUET

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LA PORTE DU HAINAUT



La Porte du Hainaut
Communauté d'Agglomération



Liaison routière DENAIN / ESCAUDAIN

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS



Passions et solutions

ARTELIA EAU & ENVIRONNEMENT
Spécialité « Etudes Environnementales
France et Outre-mer »

DATE : JUILLET 2018

CONTENU DU DOSSIER

FORMULAIRE CERFA N°14734 INTITULE « DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A LA REALISATION EVENTUELLE D'UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE - ARTICLE R. 122-3 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

ANNEXE N°1 : DOCUMENT CERFA N°14734 INTITULE « INFORMATIONS NOMINATIVES RELATIVES AU MAITRE D'OUVRAGE OU PETITIONNAIRE » - NON PUBLIE ;

ANNEXE N°2 : PLAN DE SITUATION AU 1 /25 000

ANNEXE N°3 : VUE D'ENSEMBLE DES AMENAGEMENTS ET PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION

ANNEXE N°4 : PLAN DE MASSE DU PROJET DE TRACE ET PROFIL TYPE DE LA VOIRIE

ANNEXE N°5 : CARTE DE LOCALISATION DU SITE PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000 ET AUTRES ZONAGES DE PROTECTION ENVIRONNEMENTALE

ANNEXE N°6 : CARTES DES AUTRES ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX : ZNIEFF ET ZONES HUMIDES

ANNEXE N°7 : CARTE DES PERIMETRES DE PROTECTIONS DU PATRIMOINE

ANNEXE N°8 : CARTE DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

ANNEXE N°9 : DOCUMENT DE PRESENTATION DU PROJET

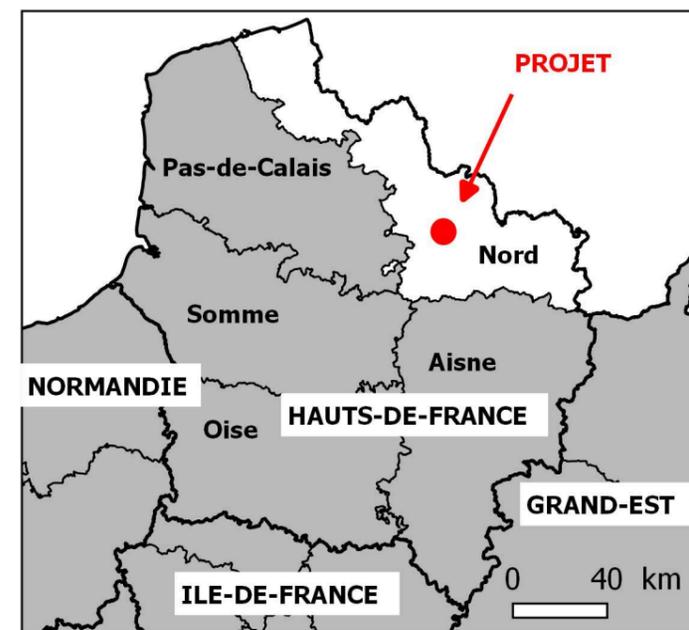
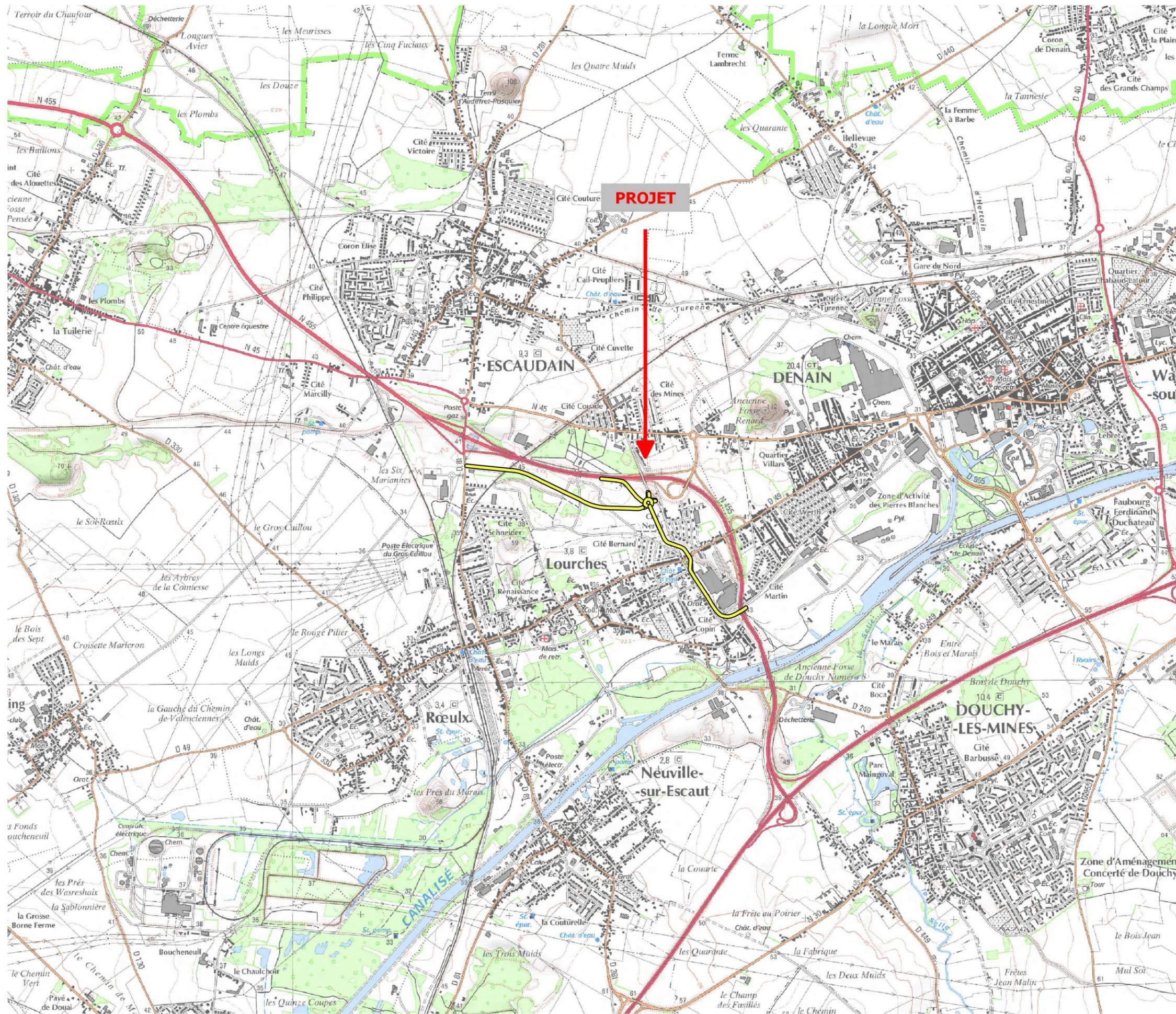
**FORMULAIRE CERFA N°14734 INTITULE « DEMANDE D'EXAMEN AU CAS
PAR CAS PREALABLE A LA REALISATION EVENTUELLE D'UNE
EVALUATION ENVIRONNEMENTALE - ARTICLE R. 122-3 DU CODE DE
L'ENVIRONNEMENT**

Voir document PDF joint

**ANNEXE N°1 : DOCUMENT CERFA N°14734 INTITULE « INFORMATIONS
NOMINATIVES RELATIVES AU MAITRE D'OUVRAGE OU PETITIONNAIRE
» - NON PUBLIE ;**

Voir document PDF joint

ANNEXE N°2 : PLAN DE SITUATION AU 1 /25 000



Projet

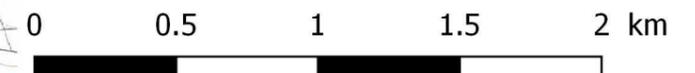
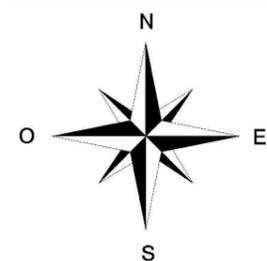
— Tracé du projet

Limites administratives :

▭ limite régionale

▭ limite départementale

▭ limite communale



**ANNEXE N°3 : VUE D'ENSEMBLE DES AMENAGEMENTS ET
PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION**



1



2



3



4



5



6



7



8



9



**ANNEXE N°4 : PLAN DE MASSE DU PROJET DE TRACE ET
PROFIL TYPE DE LA VOIRIE**



Légende :

- Voirie
- Ilots
- Espaces verts
- Piétonnier - Piste cyclable

AVP

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE DENAIN - ESCAUDAIN

AMENAGEMENT DE LA LAISON
ROUTIERE DENAIN / ESCAUDAIN

Plan Masse

AFFAIRE N° 465 1965 DATE 05/06/2018 DESSIN CBK VERIFIE MAE

INDEXES	DATES	D	MODIFICATIONS
A	20/06/2018	CDM	Première édition
B	14/07/2018	PIV	Modifications suite réunion COTECCH du 05/07/2018
C	25/09/2018	KM	Modifications
D	19/09/2019	KM	Modifications

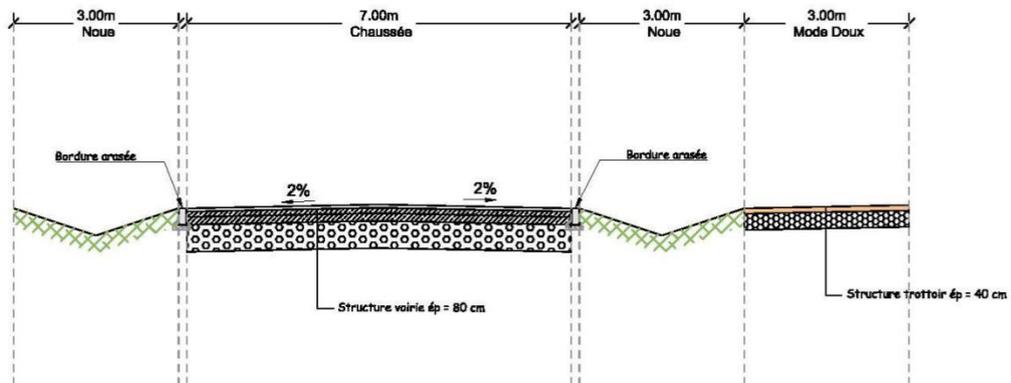
MAITRE D'OUVRAGE MAITRE D'OEUVRE



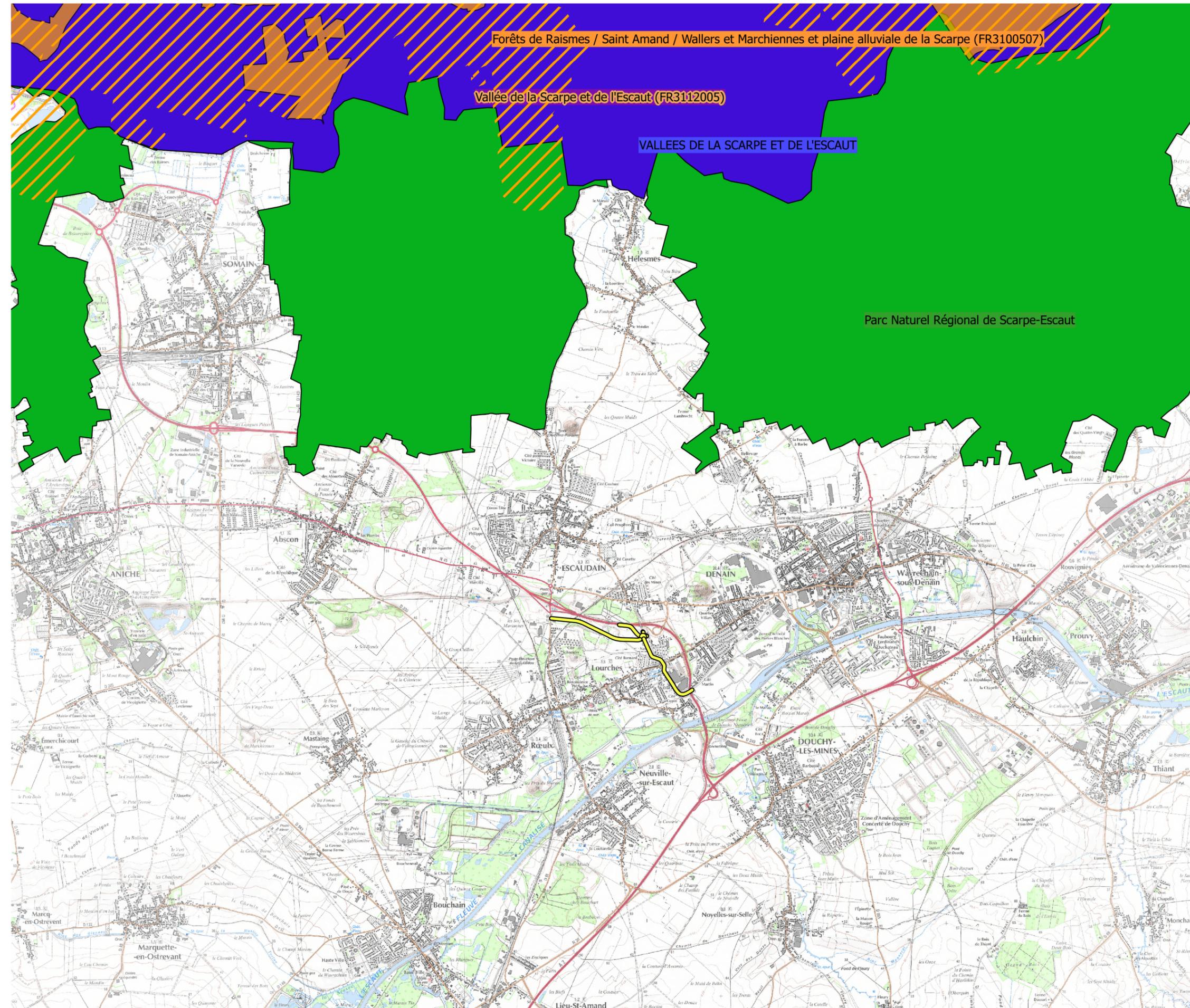
PLAN N°
01
ECH: 1/2000

Profil type

Ech : 1/100



**ANNEXE N°5 : CARTE DE LOCALISATION DU SITE PAR
RAPPORT AUX SITES NATURA 2000 ET AUTRES ZONAGES
DE PROTECTION ENVIRONNEMENTALE**



Projet

— Tracé du projet

Sites Natura 2000 :

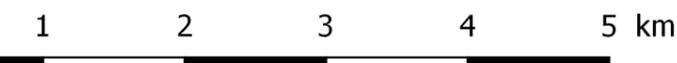
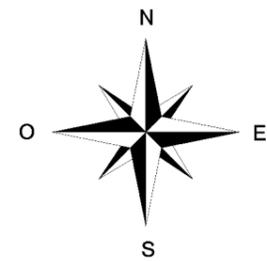
▨ Zone de Protection Spéciale

▨ Site d'Intérêt Communautaire

Autres zonages de protection

▨ Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

▨ Parc Naturel Régional



**ANNEXE N°6 : CARTES DES AUTRES ZONAGES
ENVIRONNEMENTAUX : ZNIEFF ET ZONES HUMIDES**

La Plaine alluviale de la Scarpe entre Flines-lez-Râches et la confluence avec l'Escaut (310013254)

Terrils n° 157 et 158 d'Haveluy (310013254)

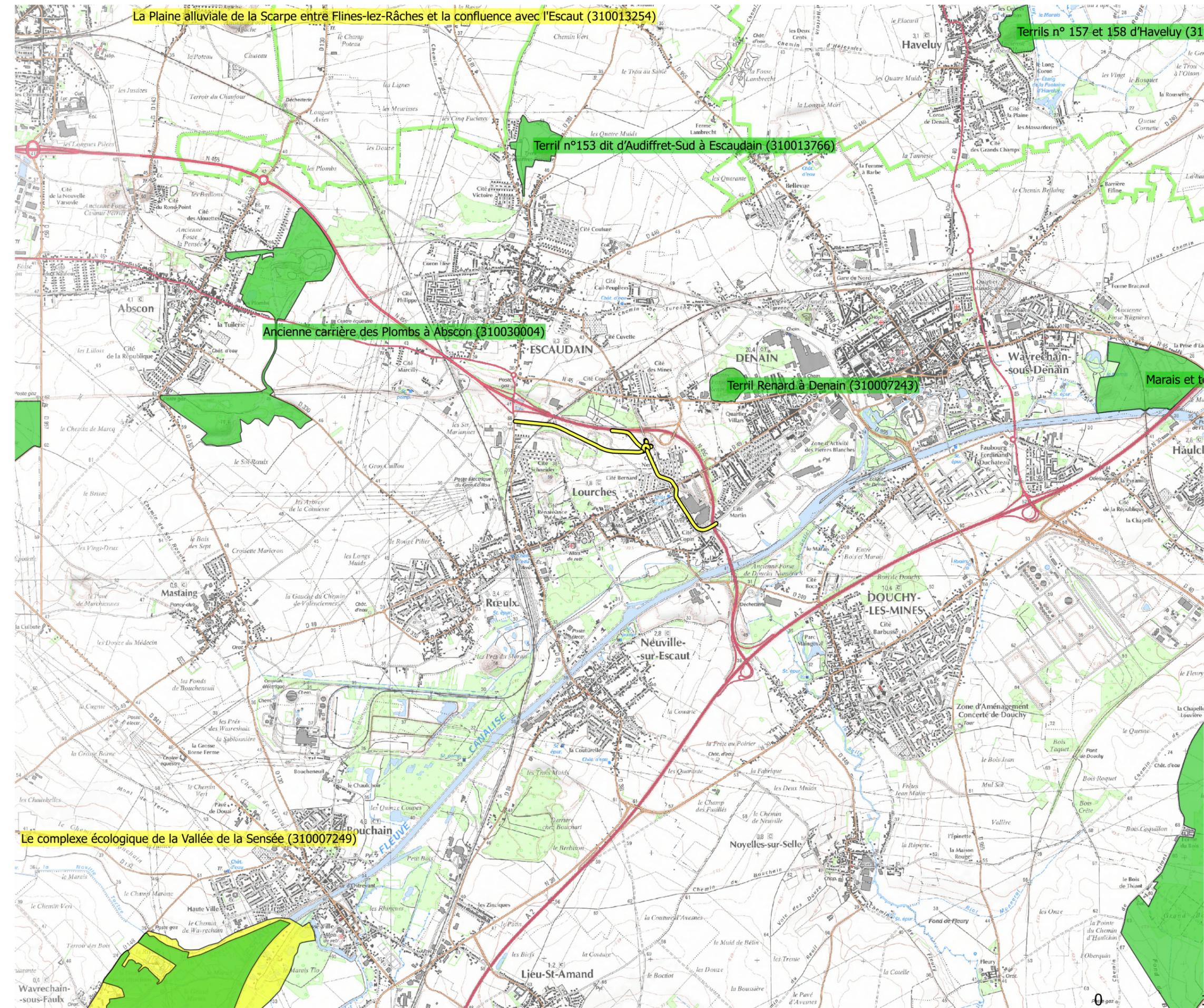
Terril n°153 dit d'Audiffret-Sud à Escaudain (310013766)

Ancienne carrière des Plombs à Abscon (310030004)

Terril Renard à Denain (310007243)

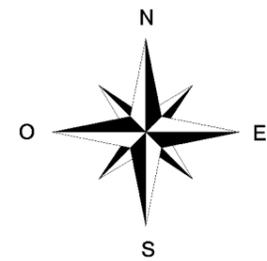
Projet

-  Tracé du projet
-  ZNIEFF de type 1
-  ZNIEFF de type 2

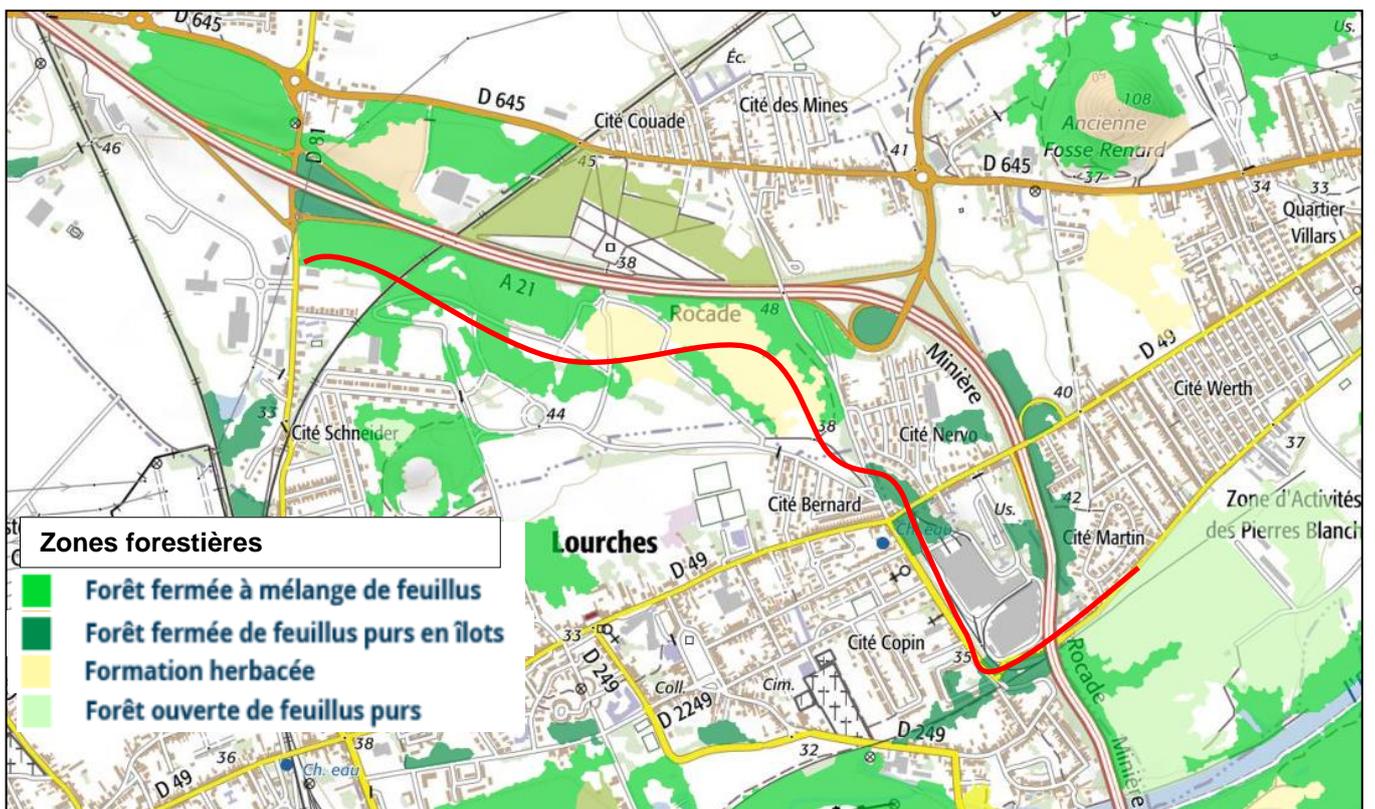
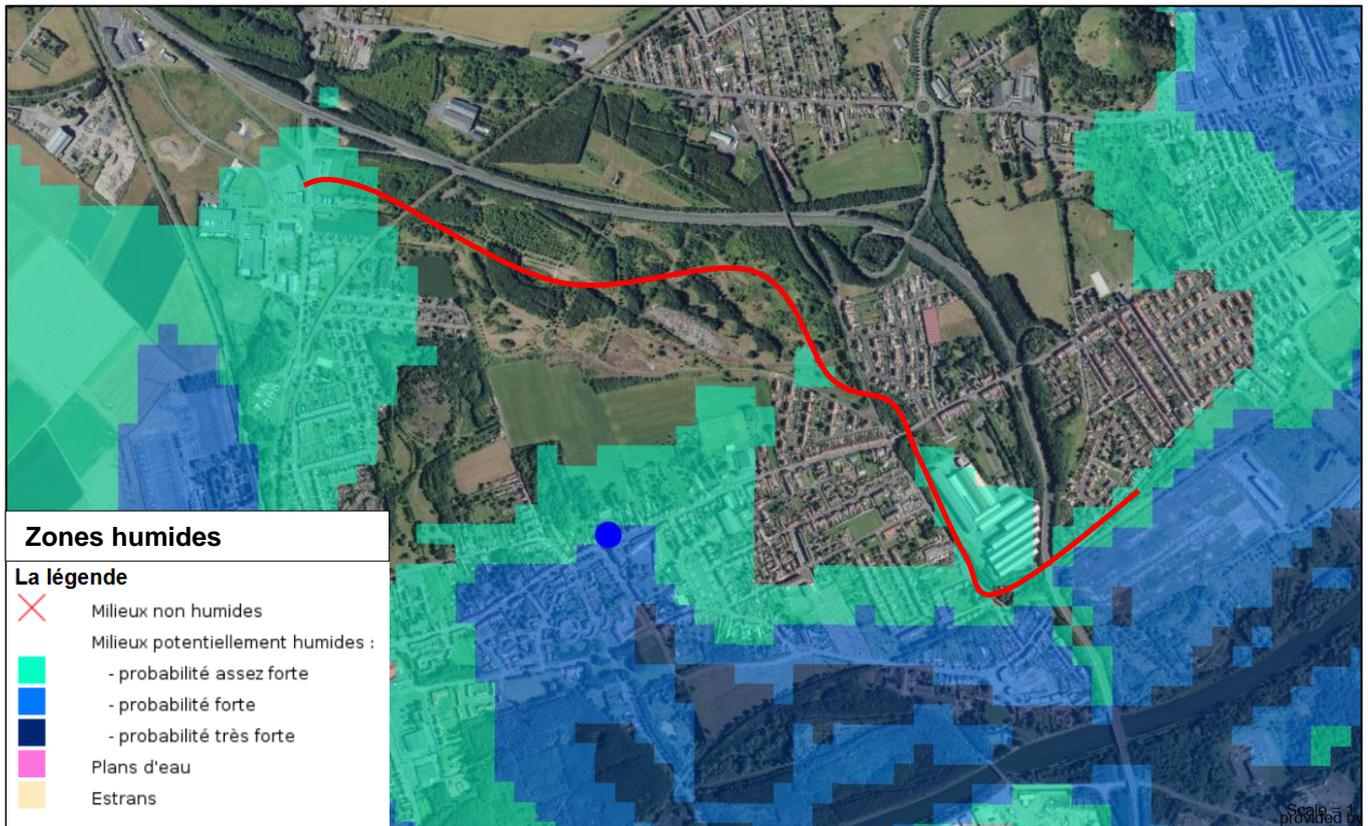


Le complexe écologique de la Vallée de la Sensée (310007249)

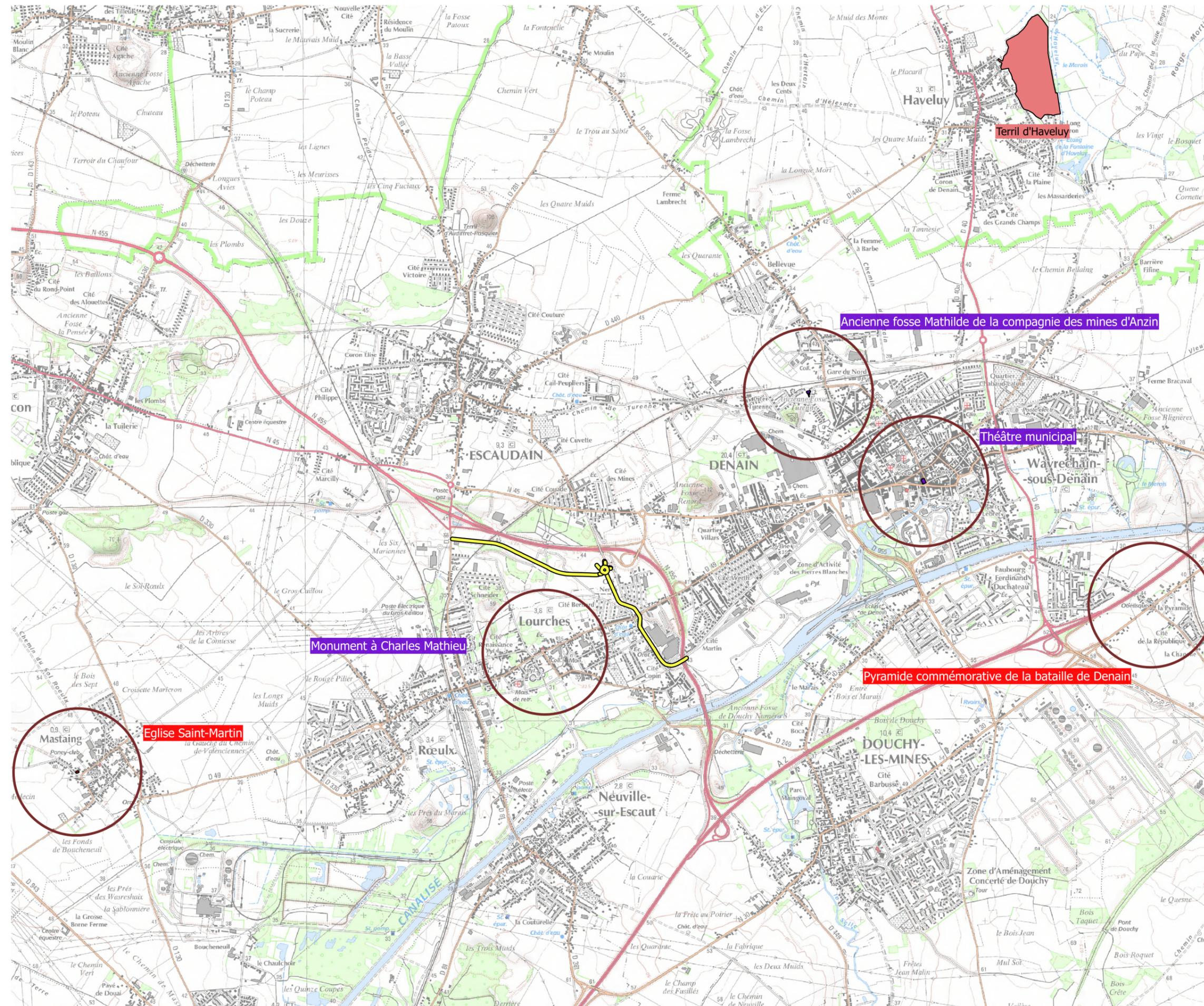
Marais et t...



0 1 2 3 4 km



**ANNEXE N°7 : CARTE DES PERIMETRES DE PROTECTIONS
DU PATRIMOINE**



- limite communale
- Projet**
- Tracé du projet
- Monuments historiques :**
- Classé
- Inscrit
- Périmètre de protection du Monument Historique
- Sites :**
- Inscrits

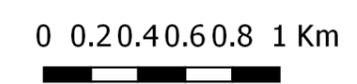
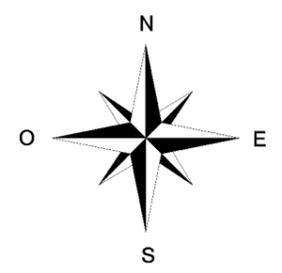
Ancienne fosse Mathilde de la compagnie des mines d'Anzin

Théâtre municipal

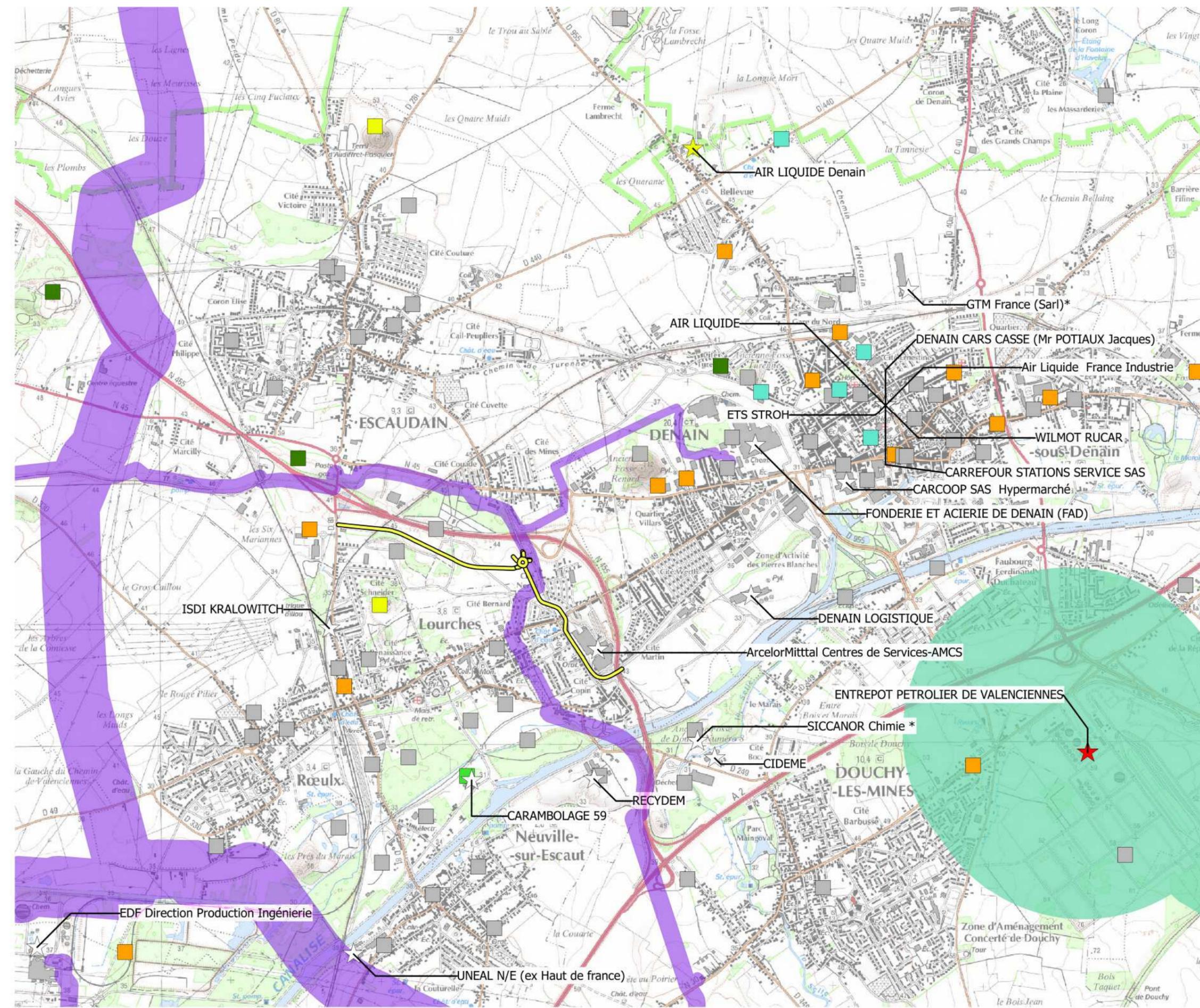
Monument à Charles Mathieu

Pyramide commémorative de la bataille de Denain

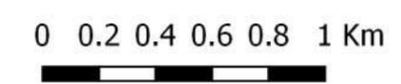
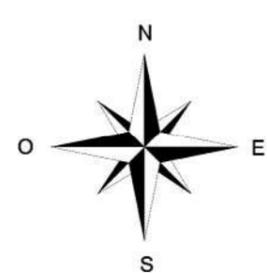
Eglise Saint-Martin



ANNEXE N°8 : CARTE DES RISQUES TECHNOLOGIQUES



- limite communale
- Projet**
- Tracé du projet
- Site BASOL**
- Installations classées :**
- Seveso seuil haut
- Seveso seuil bas
- Non Seveso
- Etats d'activité des sites BASIAS :**
- Activité terminée
- En activité
- En activité et partiellement réaménagé
- En activité et partiellement en friche
- Partiellement réaménagé et partiellement en friche
- Ne sait pas
- Périmètre de PPRT :**
- Périmètre prescrit
- Canalisation :**
- Gaz naturel



ANNEXE N°9 : DOCUMENT DE PRESENTATION DU PROJET

1. PRESENTATION DU PROJET

1. PRÉSENTATION DU PROJET



Deux objectifs principaux :

- Le développement économique du territoire
- La liaison routière des Parcs d'Activités afin d'améliorer la circulation et les flux automobiles

2. RAPPEL DES CONTRAINTES IDENTIFIÉES

DÉBROUSSAILLAGE



Voie d'entrecroisement



Zone Arcelor



Zone Echangeur

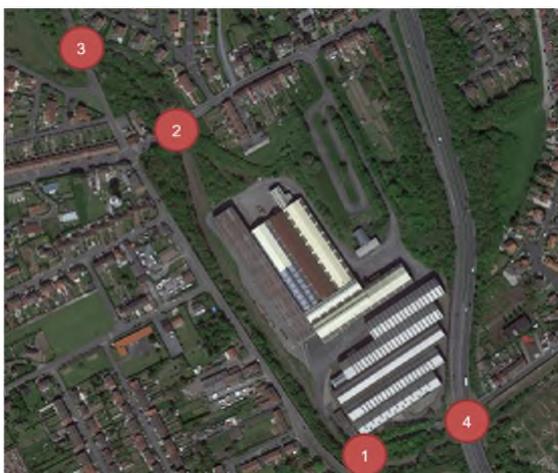


Zone Ouvrage d'Art

ARTELIA – AEI – 465 1565 – Présentation COTECH– JUILLET 2018

2. RAPPEL DES CONTRAINTES IDENTIFIÉES

PASSAGE SOUS OUVRAGE D'ART EXISTANT ET TRAVERSÉE DU SITE ARCELOR



L'unique passage permettant un accès rapide de liaison PA des Pierres Blanches à l'autoroute implique une traversée du site Arcelor.

Cela implique également le passage sous quatre ouvrages d'art:

1. Rue Léon Gambetta
2. Rue de Bouchain
3. Rue Marcel Griffon
4. Autoroute 21

ARTELIA – AEI – 465 1565 – Présentation COTECH– JUILLET 2018

2. RAPPEL DES CONTRAINTES IDENTIFIÉES

VOIE FERRÉE – ARCELOR



Présence de voie ferrée sous ouvrages 1 & 2 (Rue Léon Gambetta & rue de Bouchain) :

1. Création obligatoire de voie mixte
2. Consultation d'Arcelor sur la nécessité de conserver la voie ferrée à hauteur de l'ouvrage d'art au nord du site

Contrainte de gestion de foncier

2. RAPPEL DES CONTRAINTES IDENTIFIÉES

VOIE SNCF



Le tracé envisagé rencontre une voie SNCF.

Cela nécessite :

- La création d'un ouvrage de franchissement
- Une concertation avec la SNCF pour la création du futur ouvrage

3. PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

ARTELIA – AEI – 465 1565 – Présentation COTECH– JUILLET 2018

3. PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

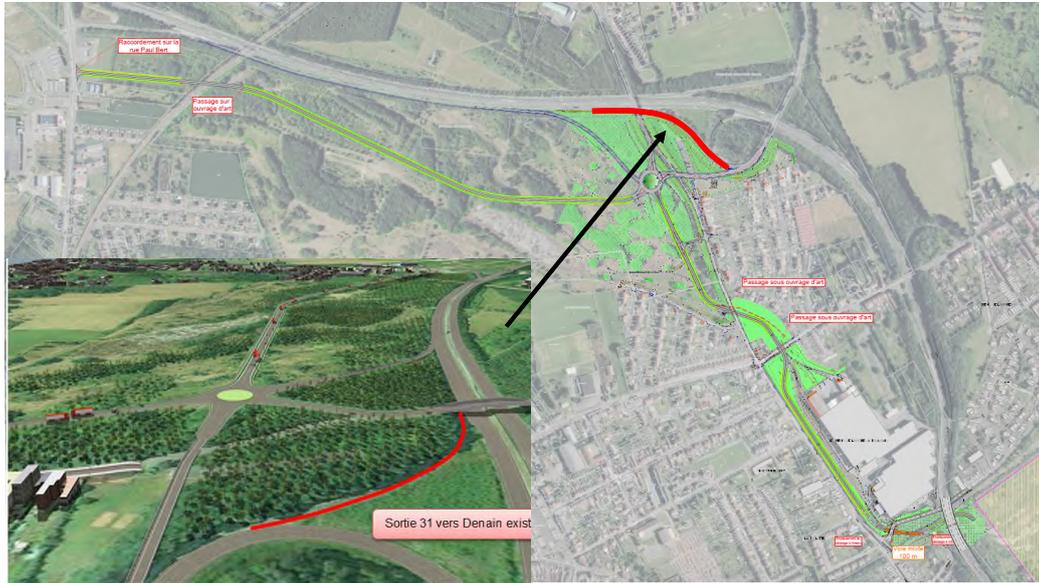
PLAN DE MASSE



ARTELIA – AEI – 465 1565 – Présentation COTECH– JUILLET 2018

3. PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

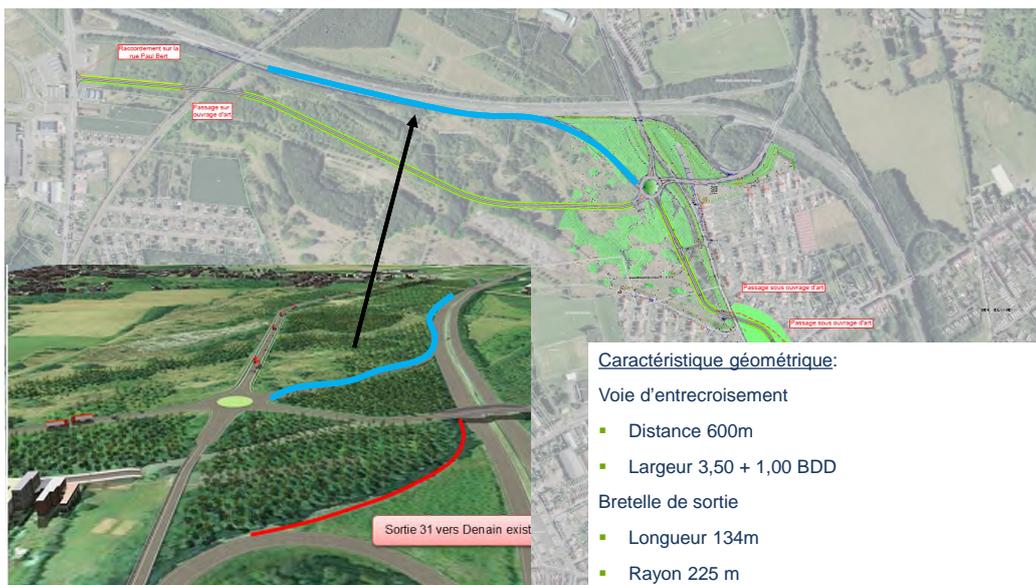
SUPPRESSION DE LA BRETELLE DE SORTIE



ARTELIA – AEI – 465 1565 – Présentation COTECH– JUILLET 2018

3. PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

CRÉATION D'UNE VOIE D'ENTRECROISEMENT ET BRETELLE DE SORTIE



ARTELIA – AEI – 465 1565 – Présentation COTECH– JUILLET 2018

3. PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

AMÉNAGEMENT DE L'ÉCHANGEUR – VOIE D'ENTRECROISEMENT



Passage de la voie d'entrecroisement sur un chemin piétonnier :

- Création d'une sur-largeur de l'ouvrage



ARTELIA – AEI – 465 1565 – Présentation COTECH– JUILLET 2018

3. PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

CRÉATION DU GIRATOIRE

Caractéristique géométrique:

Forme circulaire de dimensions:

- Rayon extérieur 25,00m
- Largeur de la chaussée annulaire 8,00m
- Anneau centrale non franchissable 15,00m
- Largeur bande franchissable 2,00m

Branches:

- Largeur entrée 4,00m
- Rayon d'entrée 15,00m
- Largeur sortie 5,00m
- Rayon de sortie 20,00m

Ilots séparateurs de branches

- Base 6,25m
- Déport 0,50m
- Hauteur 25,00m

Accotement

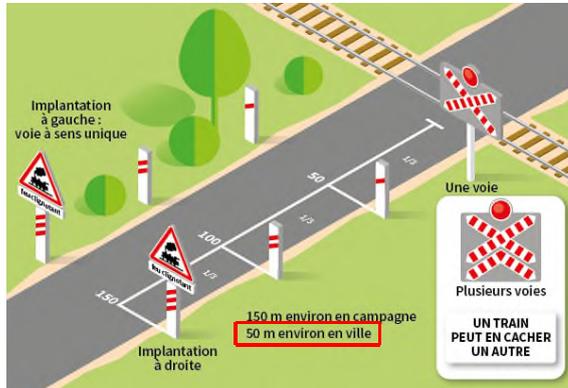
- Largeur 2,00m



ARTELIA – AEI – 465 1565 – Présentation COTECH– JUILLET 2018

3. PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

PASSAGE A NIVEAU



Création de passage à niveau permettant d'alterner la circulation fret / poids lourd

3. PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

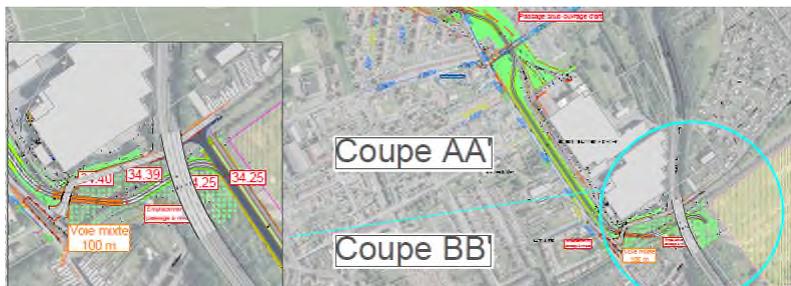
PLAN DE MASSE

RACCORDEMENT ZAC DES PIERRES BLANCHES

Travaux de la ZAC des Pierres Blanches à l'arrêt au niveau du giratoire

Raccordement prévu sur la rue Louis Petit

Nivellement imposé par les voies ferrées



3. PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

PLAN DE MASSE

RACCORDEMENT DE L'ALLÉE RÉAUMUR



ARTELIA – AEI – 465 1565 – Présentation COTECH– JUILLET 2018

3. PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

OUVRAGE D'ART

Référence AEI : Carrefour des Couleurs – Valence 26000

- Raccordement Zone Commerciale des Couleurs
- Echangeur N7
- 2 Ouvrages d'arts de la N7



ARTELIA – AEI – 465 1565 – Présentation COTECH– JUILLET 2018

3. PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

OUVRAGE D'ART – PONT ROUTE EN CONTEXTE FERROVIAIRE

Référence AEI : Louvres

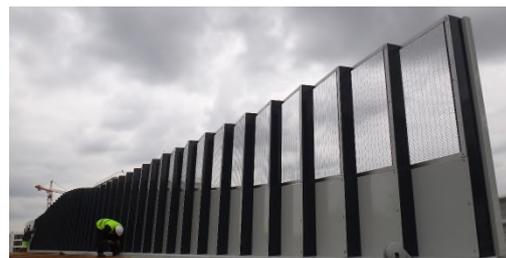
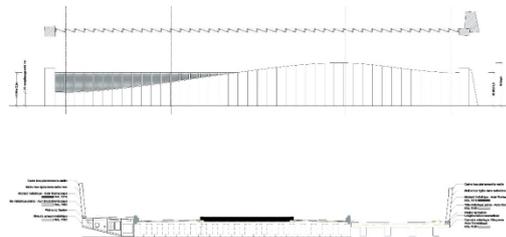


ARTELIA – AEI – 465 1565 – Présentation COTECH– JUILLET 2018

3. PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

OUVRAGE D'ART – ECRANS CATÉNAIRES

Référence AEI : Chatenay Malabry



ARTELIA – AEI – 465 1565 – Présentation COTECH– JUILLET 2018

4. PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

OUVRAGE D'ART

Référence AEI : Carrefour CAP ciné – BLOIS 41000

- Voie d'évitement giratoire
- Voie cyclable aux abords du projet

